



# INFONZ

Echos des syndicats et sections syndicales de  
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



n° 17 - 3<sup>ème</sup> année - Février 2016

## Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : [www.ulfonz44600.fr](http://www.ulfonz44600.fr)

Mail : [ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr](mailto:ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr)

Permanence Juridique : sur rendez-vous uniquement

Permanence AFOC : sur rendez-vous

Permanence Retraités : Jeudi après-midi

## Projet de loi El Khomri « réformant » le droit du travail :



Heures supplémentaires, moins rémunérées - Plafonnement des indemnités prud'homales de licenciement - Facilitation des licenciements économiques - Fin du « principe de faveur » avec primauté aux accords d'entreprise sur le temps de travail ... etc

**« Il m'apparaît indispensable que les salariés réagissent sur ce texte. »** JC Maily

## 10 MARS

Les organisations syndicales de retraités FO, CGT, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires FGR-FP, ont décidé d'appeler à une nouvelle mobilisation nationale des retraités le 10 mars prochain.



**Saint-Nazaire**  
**Rassemblement à 10h30**  
**Fontaine République**

## La section syndicale FO de STELIA Aérospace

Patrice Halgand est le secrétaire de la section syndicale FO et Stéphane Bizot son adjoint, également élu CE.



Patrice Halgand et Stéphane Bizot

**INFONZ** : pouvez-vous nous présenter rapidement l'entreprise ?

Patrice : en 2009, AEROLIA a été créée comme filiale à 100 % dans Airbus Group, présente sur trois sites : Méaulte, Toulouse et St-Nazaire. Les activités que nous exerçons auparavant au sein d'Airbus, reprises par cette filiale, comprenaient la réalisation de pièces élémentaires de pointes avant.

En 2015, il y a eu fusion avec la SOGERMA pour donner la société actuelle, forte de 5 sites (Méaulte, Rochefort, Toulouse, Bordeaux Mérignac et St Nazaire). Il faut rappeler que la Fédération des métaux FO s'était battue pour cette fusion, notamment à travers un « livre blanc » argumentant sur cette question<sup>1</sup>.

Stéphane : STELIA qui est filiale à 100 % d'AIRBUS GROUP, emploie environ 6100 salariés dont environ 4000 en France.

**INFONZ** : cette fusion a sans doute modifié l'organisation de l'entreprise ?

Patrice : effectivement, le nouveau PDG a décidé de spécialiser les sites de production. C'est ainsi qu'à St Nazaire nous avons perdu - au profit du site de Rochefort - l'assemblage de sous-ensembles des avions d'affaires Global 7000 et 8000 de la société *Bombardier*. Mais nous avons récupéré en retour une nouvelle activité mécanique, avec des machines d'usinage de pièces complexes.

<sup>1</sup> « Livre blanc pour une consolidation de l'industrie des aéro-structures françaises au sein du groupe EADS » édité par la fédération FO des métaux en septembre 2012.

Ceci dit il a fallu assurer la reconversion professionnelle d'un certains nombre de salariés.

Stéphane : ajoutons que la Direction générale développe actuellement au Maroc et en Tunisie des usines de pièces à moindre valeur ajoutée, stratégie pour laquelle FO a donné un avis défavorable.

**INFONZ** : les commandes d'avions AIRBUS ont le vent en poupe en ce moment avec les nouveaux contrats récemment signés. Cela se traduit-il par des embauches à STELIA ?

Patrice : fin 2015, il y a eu une baisse de charges et le nombre d'intérimaires a baissé. Il y a eu des difficultés sur les A 350 et A 400M et avec la motorisation des A 320 NEO, d'où un frein à la production. Cette année devrait donc être une année de transition. En 2017 par contre, nous devrions avoir une montée en cadence du programme A 350 et donc des créations de postes, du moins c'est ce que nous défendons.

A cet égard, notre section a revendiqué un Plan industriel pour le site qui doit être accompagné des investissements nécessaires sur plusieurs années. Nous voulons ainsi obtenir une vision stable et à plus long terme du plan de charges. Celui-ci vient d'être annoncé en début d'année par la Direction.

Stéphane : l'effectif du site est passé de 832 à 839 en 2015 (juste la compensation des départs) et il a fortement diminué en intérimaires. Nous voulons, cette année, obtenir l'augmentation des effectifs inscrits car il y a des besoins, les équipes ne sont pas à niveau à la mécanique, à la peinture et à la tuyauterie... Pour preuve, l'augmentation des horaires contraignants avec de plus en plus de 3x8 et 3X8 samedi/dimanche.



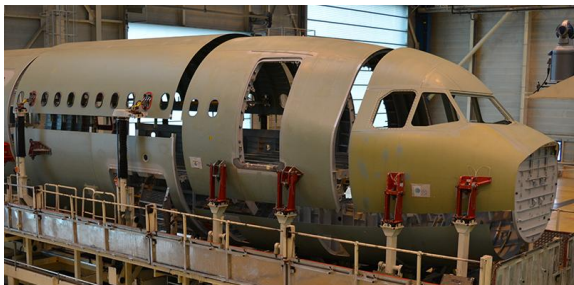
**INFONZ** : j'ai lu récemment dans un article d'Ouest France que les patrons avaient de la peine à trouver des salariés spécialisés dans certains domaines sur St Nazaire ?

Patrice : oui en chaudronnerie, soudure et techniciens d'usinage en ce qui concerne Stelia.

Mais il faut aussi dire que si la formation en alternance fonctionne dans l'entreprise, elle ne donne pas pour autant accès à l'embauche systématique de ces jeunes, malgré nos demandes répétées, la préférence de la Direction allant à l'intérim.

Stéphane : et puis, au niveau des « cols blancs » il y a beaucoup de recourt aux « sociétés prestataires » (IDEA, DAHER ...) dont les salaires sont plus bas que les nôtres.

Patrice : nous revendiquons d'ailleurs plus de promotion sociale avec des possibilités de passages plus fréquents de « col bleu » à « col blanc », mais il y a peu de postes à pourvoir compte tenu de la place des prestataires. Pourtant la perte de savoir faire et de compétence à terme est évidente, compte tenu d'un turn over important au niveau des prestataires.



**INFONZ** : qu'elle est l'actualité sociale à STELIA ?

Stéphane : il faut d'abord savoir que nous avons obtenu en 2015 ce que nous appelons un « accostage social » satisfaisant dans la mesure où nous avons préservé l'ensemble de nos accords existants.

Patrice : l'an dernier nous avons signé un accord salarial à 2,2 % (0,6 % en AG au 1<sup>er</sup> janvier et 1,6 % en AI dont 1 % au 1<sup>er</sup> janvier et 0,6 au 1<sup>er</sup> juillet).

Cette année on verra ; mais si la participation (accord AIRBUS Group) et l'intéressement (propre à STELIA mais proche de l'accord à Airbus) devraient rester corrects, la Direction ne se prive pas de souligner l'inflation très basse.

Stéphane : une négociation d'un accord STELIA sur le droit syndical vient de se terminer : FO ne le signera pas car nous sommes heurtés à plusieurs refus (DSC adjoint et secrétaire de CHSCT permanents, quota d'heures pour les présidents et membres de commissions de CE etc ...)

Patrice : nous sommes aussi très attentifs à la question d'actualité à AIRBUS que la presse locale a abondamment relaté : le pointage en bleu, lequel passe très mal auprès des salariés, ceux-ci estimant qu'on leur enlève de la liberté.

A STELIA aucune discussion n'est ouverte actuellement sur le sujet, même si le règlement intérieur le prévoit.

Nous suivons cependant avec attention les négociations en cours à AIRBUS consistant à obtenir des contreparties (20 mm de temps d'habillage déshabillage, 2 h par mois payées soit 3 jours par an de congés supplémentaires, prime mensuelle de 2,7 % du salaire de base ...)

**INFONZ** : le moral de la section syndicale est bon ?

Patrice : avec plus de 30 % aux dernières élections, FO est majoritaire sur le site de St-Nazaire.

Nous avons la responsabilité du secrétariat du CE avec 5 élus CE (titulaires + suppléants), 8 élus DP (titulaires + suppléants) et 3 représentants au CHSCT dont le secrétaire.

### Chantiers navals STX : deux nouvelles commandes de navires

Lors du CE extraordinaire du 1<sup>er</sup> février la Direction a annoncé que la commande des deux navires MSC de la série Meraviglia venait d'être signée. Leurs livraisons sont avancées à fin 2019 et fin 2020.



Pour FO, c'est une bonne nouvelle qui prolonge la charge de travail du Chantier jusqu'à fin 2020.

Pour autant, ce renforcement du plan de charge intervient dans un contexte où la politique salariale 2016 demeure totalement insuffisante et où la sous-traitance à bas coût se développe sans cesse !

### Info Routiers FO

La fédération FO UNCP a signé le 7 janvier 2016, un accord portant sur une revalorisation de 2 % des indemnités de frais de déplacement dans le transport routier de marchandises, le déménagement et les prestations logistiques.

## Passage de témoin au GD des Services Publics et de Santé

Le vendredi 29 janvier 2016 s'est déroulé le 30<sup>ème</sup> Congrès du Groupement Départemental des Services Publics et de Santé de Loire-Atlantique. A cette occasion, Yann LE FOL, membre du bureau de l'Union Locale a été élu au poste de secrétaire général de la branche santé.



Yann Le Fol et Gérard Caillon

Après 3 mandats, Gérard CAILLON a souhaité laissé son poste afin de redonner une nouvelle jeunesse à cette responsabilité. Notre camarade Yann LE FOL, secrétaire des établissements de Mindin à Saint-Brévin prend ses nouvelles responsabilités avec une équipe remaniée. Gérard CAILLON, reste secrétaire-adjoint et sera chargé plus particulièrement du secteur de la santé privée.

## 1<sup>er</sup> Février : FO STX boycott E. Macron

Le Ministre de l'économie, E. Macron - qui déclare sans honte : « *La défense extrême des acquis n'aide pas l'industrie* » - s'est déplacé le 1<sup>er</sup> février aux chantiers navals de Saint-Nazaire, au moment où le gouvernement :



- Accorde toujours plus de cadeaux au patronat (exonérations sociales et fiscales avec le CICE, Pacte de responsabilité de 41 milliards ...).
- Ne cesse de remettre en cause les droits et garanties des salariés au nom de la « compétitivité » (facilités pour licencier, banalisation du travail le dimanche et du travail de nuit, déroga-

tion au Code du travail, encadrement de la justice prud'homale).

- Prépare une nouvelle loi de destruction du Code du Travail : remise en cause de la hiérarchie des normes et généralisation les accords d'entreprise dérogatoires, remise en cause des majorations pour heures supplémentaires et allongement de la durée du travail.

Au chantier STX France, les salariés subissent cette politique d'austérité, de baisse du coût du travail et de remise en cause de nos garanties collectives (accord « compétitivité », politique salariale au rabais malgré un excellent plan de charge).

Pour toutes ces raisons, la section syndicale FO de STX France a boycotté la « cérémonie des pièces » et refusé de rencontrer le Ministre de l'économie (patronale !) E. Macron.

(Extrait du communiqué de la section FO STX)

## 4 février : soutien de l'UL aux syndicalistes de Goodyear

L'Union Locale avait décidé de participer au rassemblement devant la Sous-préfecture de Saint Nazaire le 4 février dernier en soutien aux syndicalistes CGT de Goodyear condamnés à 9 mois de prison ferme pour avoir défendu leurs emplois.



Alors que les patrons et les cadres concernés avaient retiré leurs plaintes, dans le cadre d'un accord de sortie de conflit, c'est le Parquet, donc le Gouvernement, qui a décidé de poursuivre ces syndicalistes.

Parce qu'aujourd'hui ce sont eux et demain peut-être nous, l'Union locale de Saint-Nazaire, solidaire des communiqués de la Fédération FO chimie et de l'Union Départementale a participé et participera à toutes les initiatives syndicales visant à la relaxe de ces syndicalistes.

Didier ZEAU

## EDF-Cordemais : dommages collatéraux de la loi de transition énergétique, 2000 emplois menacés !

Le 22 janvier dernier, l'Union Locale de Saint Nazaire a accompagné une délégation du syndicat FO de EDF Cordemais chez Marie-Odile Bouillé, député.

En effet, la loi de transition énergétique, combinée à l'annonce du Gouvernement de porter la taxe carbone à 22 euros la tonne de CO<sub>2</sub>, en 2016, à 30,50 euros en 2017 et 57 euros en 2020, met en danger l'existence de l'unité de production de Cordemais, notamment des deux centrales fioul dont la fermeture est envisagée.

Cette volonté d'imposer la taxe carbone uniquement à la production électrique française est incompréhensible et insoutenable quand dans le même temps, les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la filière transport ne sont pas taxées et plus élevées.

Pire encore, nos voisins allemands ont refusé d'appliquer la taxe carbone, alors que leur production électrique est basée à plus de 50% de combustion fossile, dont le charbon et le lignite. La délégation a rappelé qu'elle ne comprenait pas l'acharnement des pouvoirs publics à vouloir fermer les centrales thermiques classiques dont celles de Cordemais alors que celle-ci grâce à ses moyens de dépollution, lui permet de diminuer significativement ses poussières, ses oxydes d'azote, ses oxydes de soufre et ses cendres.



Madame la Député, qui a voté la loi de transition énergétique, avait-elle bien conscience des conséquences sur l'emploi dans le bassin Nazairien ? En effet, aujourd'hui, plus de 450 agents EDF et 200 prestataires permanents travaillent sur le site. Il faut ajouter à cela près de 400 prestataires employés à titre occasionnel. Ce sont les emplois directs.

En ajoutant les emplois indirects Force Ouvrière évaluée à 2000, les emplois drainés par la centrale EDF de Cordemais.

Didier ZEAU

## Jeudi 11 février : 46<sup>ème</sup> AG de l'Association des retraités.

Présidée par Didier Hotte Secrétaire général adjoint de l'UCR.



Joël Danto rappelant l'instauration de « l'état d'urgence à durée indéterminée » qui remet en cause les libertés démocratiques, insista sur la baisse du pouvoir d'achat des retraités et l'augmentation inquiétante de leur paupérisation : plus de 10% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

Il rappela notamment :

- L'alourdissement de la pression fiscale sur les retraités : taxe de 0,3% sur les pensions - « CA-SA », détournée de sa destination - imposition des majorations familiales, suppression de la ½ part des veuves et veufs...etc
- La dégradation de la couverture santé suite aux désengagements imposés par nos gouvernants à la sécurité sociale entraînant une augmentation des cotisations des mutuelles.

La nouvelle loi « d'adaptation de la société au vieillissement » ne règlera rien, les coûts restant à la charge des résidents des maisons de retraite et EHPAD seront toujours insupportables pour une part grandissante de retraités.

L'AG a adoptée à l'unanimité une motion rappelant les revendications et concluant :



« .... souhaitent qu'en 2016 soit porté un coup d'arrêt aux politiques rétrogrades ... Pour contrer cette austérité suicidaire, les retraités FO seront aux côtés des actifs pour exiger le retrait du pacte de responsabilité .... et faire aboutir leurs revendications. Ils participeront nombreux aux manifestations et mouvements de grève interprofessionnelles décidées dans le cadre du congrès confédéral Force Ouvrière »

## L'efficacité de l'UL aux Prud'hommes

- Dans une affaire opposant une salariée à son employeur (une agence immobilière de Pornic) l'employeur a été condamné pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Il avait embauché la salariée en contrat unique d'insertion donc en payant peu de « charges » et l'avait licenciée sous un prétexte futile au bout d'un an c'est-à-dire à la fin de la période d'exonération des charges comme par hasard ! Le Conseil des prud'hommes n'a pas été dupe de la manœuvre grossière. (4100 € pour la salariée dont 900 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile)
- Dans l'affaire d'un salarié contre une entreprise de transports (siège social à La Rochelle) l'employeur qui ne tenait pas compte de la réglementation, a été condamné à verser des heures supplémentaires, à payer des repos compensateurs non respectés et des heures de nuit ainsi que des frais de route au salarié pour un total de 8000 € incluant 950 € au titre de l'article 700 . Pour ce dossier le succès est total car le salarié a obtenu au centime près ce qu'il avait demandé !



- Dans l'affaire opposant, en audience de départage, 21 salariés à une société de sécurité dont le siège social est à Saint-Nazaire, SERIS SECURITY, les salariés ont été reconnus dans leur droit et obtenu en sus des 25% supplémentaires pour leurs heures travaillées au-delà de la 1607<sup>e</sup> heure annuelle 300 € chacun au titre de l'article 700. Cette décision de justice peut servir de point d'appui jurisprudentiel pour les milliers de salariés de cette entreprise répartis sur tout le territoire français.
- Dans l'affaire opposant un salarié accusé d'intention de vol par son employeur STX et licencié pour faute grave, l'entreprise ne pouvant rien démontrer a été condamnée pour licenciement abusif de ce salarié avec par conséquent indemnités de licenciement, paiement du préavis et de la période de mise à pied conservatoire etc... pour un total de 37 000 € dont 1200 € au titre de l'article 700.  
Par contre, pour l'un de ses collègues accusé (également à tort !) d'intention de vol de matériaux, les conseillers prud'homaux n'ont pu se

départager. L'affaire sera rejugée en septembre sous l'égide du juge professionnel départiteur.

- Dans une affaire jugée en référé en janvier, la salariée a obtenu paiement de son salaire de décembre (330€) avec en plus 250€ d'article 700.
- Dans une affaire opposant un employé (chargé de tâches de maintenance et de sécurité) à son employeur, une grande surface d'Herbignac, le licenciement pour faute grave a été requalifié en licenciement pour cause réelle et sérieuse. L'employeur est condamné au versement du préavis et de la période de mise à pied conservatoire et bien sûr des congés payés y afférent. (au total un peu plus de 5000 € donc 600 € au titre de l'article 700)

*Philippe Joulain du secteur juridique*

## Le Syndicat des métaux recherche ...

Les élections professionnelles auront lieu en juin à la **FAMAT** (Fabrications Mécaniques de l'Atlantique).

Merci aux camarades connaissant des personnes y travaillant de bien vouloir se rapprocher de Claude ARNAU ([claude.arnau.ca@gmail.com](mailto:claude.arnau.ca@gmail.com)).

## Agenda

- 26 février : AG des hospitaliers
- 17 mars : CONGRES DE L'UL
- 10 mars : rassemblement des retraités
- 24 mars : AG Agro alimentaire

## Formation syndicale

Encore des places disponibles en UD pour les stages :

- 7 au 11 mars : " S'organiser"
- 21 au 25 mars : " Connaître ses Droits "

## Contact InFonz

Pour faire connaître vos informations, vos mobilisations, réunions .....:  
[lemauff.gerard@free.fr](mailto:lemauff.gerard@free.fr) - 07 81 10 38 18